

**REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR THOMAS STETTLER,
DEPUTE (UDC), INTITULEE "IMPACT FINANCIER DE LA SECHERESSE EN AGRICULTURE" (N°2755)**

La question écrite n° 2755 aborde le problème de la sécheresse et du manque de fourrage. Elle est en cela très similaire à la question écrite n° 2753 déposée dix jours plus tôt et à laquelle le Gouvernement a déjà répondu. Il est à noter que le Service de l'économie rurale a répondu partiellement à la question dans le communiqué de presse publié le 26 août 2015. Celui-ci indiquait aux agriculteurs rencontrant des problèmes de trésorerie en raison de la sécheresse qu'ils pourraient obtenir des prêts sans intérêt ou un report de remboursement pour les prêts en cours. Une procédure d'octroi simplifiée a été mise en place. Des dérogations sont également accordées concernant les exigences liées aux prestations écologiques requises (PER).

Le canton est intervenu en vue d'obtenir une diminution des taxes douanières prélevées lors de l'importation de fourrage auprès de différentes instances fédérales.

Comme le relève l'auteur de la question écrite 2755, « cette situation difficile fait partie du risque du métier et doit être supportable à long terme pour les exploitants ». Dès lors, les mesures mises en place au niveau cantonal permettent de partager cette perte sur plusieurs années et ainsi être supportable pour la grande majorité des entreprises agricoles.

Delémont, le 22 septembre 2015

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le chancelier d'Etat



Jean-Christophe Kübler